

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2019

JUSTICE FISCALE RÉTABLISSEMENT IMPÔT SOLIDARITÉ FORTUNE RENFORCEMENT
PROGRESSIVITÉ IMPÔT - (N° 1609)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE PREMIER

I. – Supprimer les alinéas 39 et 40.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 41, insérer la référence :

« Art. 855 K. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les objets d'antiquité, d'art ou de collection dans les bases d'imposition à l'ISF.